



DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE

CADENET

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 8/2026

Session du 23 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX ET LE 23 FEVRIER

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD BOUCHER, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, LAVOREL, SCHOFFIT, BASTIE, SEVE, MICHAUX, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : ALBERTINI, RIPERT, LEROY, MARTIN

Procurations :

M. RIPERT	a donné procuration à	M. BRABANT
MME LEROY	a donné procuration à	MME BOISGARD-BOUCHER
M MARTIN	a donné procuration à	MME RAOUX-JACQUEME

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants relatifs aux dispositions budgétaires ;

VU la Loi de Finances pour 2026 ;

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

VU la délibération du Conseil Municipal/ du 9/02/2026 portant sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ;

VU le projet de Budget Primitif 2026 présenté par Monsieur le Maire ;

Vu la délibération n°73/2025 du 1^{er} décembre 2025, relative à la subvention au Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°76/2025 du 1^{er} décembre 2025, relative aux autorisations d'engagement, de liquidation, de mandatement, des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2026,

CONSIDÉRANT que le budget est présenté conformément aux équilibres réels et aux nomenclatures en vigueur ;

Monsieur le Maire rappelle que les communes doivent voter leurs budgets au plus tard le 15 avril de l'année en cours, le 360 avril les années d'élections.

Considérant que le CFU n'a pas été voté consécutivement à des problèmes techniques de la DGFP, il y a lieu d'affecter le résultat provisoire 2025 au budget primitif 2026.

Ce second budget élaboré selon le référentiel M57 est voté par nature avec une présentation croisée par fonction selon les modalités suivantes :

- En section de fonctionnement par chapitre, détaillé par article
- En section d'investissement par chapitre d'opérations budgétaires

Par ailleurs, afin de fluidifier la gestion quotidienne des finances, il est proposé, comme précédemment, d'autoriser le Maire à effectuer des virements de crédits par décision budgétaire dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits au budget pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement, selon les prescriptions réglementaires (uniquement pour les dépenses réelles et hors dépenses de personnel).

En outre, les subventions de fonctionnement sont présentées en annexe du document budgétaire, dont

- 75 000 € octroyés aux associations, enveloppe non affectée au moment du budget ; ;
- 108 000 € octroyé au Centre Communal d'Action Sociale de Cadenet ;
- 4 000 € dans le cadre du programme alimentaire territorial ;
- 10 200 € à l'ASA du Canal de Cadenet / Puyvert.

Le budget primitif est présenté en annexe de la présente délibération selon les totaux suivants :

Section		Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	002 Résultat de fonctionnement reporté	1 637 162.67 €	- €
	Inscriptions nouvelles	5 851 848.83€	7 489 011.5 €
	Sous-total	7 489 011.50 €	7 489 011.50 €
Section d'investissement	Restes à réaliser	1 273 113.21 €	1 299 030.44 €
	001 Solde d'exécution antérieur reporté		707 248.40 €
	Inscriptions nouvelles	4 068 713.54 €	3 335 547.91 €
	Sous-total	5 341 826.75 €	5 341 826.75 €
TOTAL GENERAL		12 830 838.25 €	12 830 838.25 €



Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (6 contre)

- Approuve le budget primitif tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon les prescriptions réglementaires
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux dispositions de la présente délibération,

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE